

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 28 FEVRIER 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT, le 28 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Paul POUGET-CHABROLLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2020.

Nombre de conseillers : - en exercice : 9 - présents : 9 - votants : 9

PRESENTS : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER, Mme ROMEUF et M. FOULHOUX, Adjoints – Mmes BERNARD (arrivée à 20h) et NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE.

SECRETARE DE SEANCE : Mme BRUN.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2019.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2019, est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Location de terrain agricole à Mme Marianne GUILLOT, à partir du 18 janvier 2020.
- T3 cinéma : Arrivée de Mme Mireille BONNAND, le 1^{er} mars 2020.

3. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2019.

M. le Maire présente les comptes de gestion 2019 du budget communal, de l'assainissement et du CCAS, dressés par Mme la receveuse municipale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2019.

Le conseil, présidé par M. SEPTIER Maurice, approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2019 des 3 budgets qui retracent les opérations de l'exercice 2019.

4. AFFECTATIONS DES RESULTATS.

Il est ensuite décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget communal d'un montant de 140 306.80 €, à la section d'investissement pour 35 131.96 € et le reste constitue un report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (105 174.84 €).

L'excédent de fonctionnement du budget assainissement d'un montant de 816.56 € est affecté à l'excédent reporté en fonctionnement (report à nouveau créditeur).

Arrivée de Mme BERNARD

5. TRAVAUX DANS LES SECTIONS 2020 – SUBVENTION ASSOCIATION SYLV'ACCTES.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux 2020 établi par l'Office National des Forêts (O.N.F.), concernant quatre forêts sectionales et la forêt communale de Cavet. Il s'agit principalement de travaux de dégagement manuel, de dépressage

avec nettoiement de jeune peuplement et d'intervention en futaie irrégulière. Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à **12 316.14 €**.

Le Conseil Municipal approuve ce programme et décide de solliciter une aide au taux de **40 %** auprès de l'association Sylv'ACCTES Rhône Alpes, soit **4 926 €**.

Des travaux (non subventionnés) sont également prévus sur la piste forestière dans la section de la Vaisse, pour 330 €.

6. REVISION DE L'ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'étude du zonage d'assainissement réalisée en 1997, prévoyait l'ensemble de la commune en zone d'assainissement individuel, seuls le Bourg et quelques villages étaient prévus en assainissement collectif. Or, depuis les conditions nécessaires au bon fonctionnement d'un assainissement collectif ont évolué. Il est donc désormais indispensable de procéder à la révision de cette étude.

Le coût de cette révision est estimé à **4 660 € H.T.** (bureau d'étude : 2 660 € ; commissaire enquêteur et publication : 2 000 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la révision de l'étude du zonage d'assainissement.
- Décide de solliciter les subventions suivantes :
 - Conseil Départemental : 30 % soit : 1 398 €
 - Agence de l'eau Loire Bretagne : jusqu'à 50 % soit : 2 330 €
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

7. AVIS SUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES SUR LA COMMUNE DE BROUSSE, AU LIEU-DIT « MONTBOISSIER ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société FAYE et Fils a déposé un dossier concernant l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes, d'une installation de traitement de matériaux et d'une station de transit de matériaux sur le territoire de la commune de Brousse, au lieu-dit « Montboissier ». Cet établissement est rangé dans les installations classées soumises à enregistrement et à déclaration.

Cette demande est soumise à la procédure de consultation du public. Celle-ci a eu lieu du 24 janvier au 21 février 2020, en mairie de Brousse.

Le Conseil Municipal d'Auzelles doit exprimer un avis sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à condition que cela ne concerne que des déchets inertes.

8. DIVERS.

- La demande d'achat d'une partie du chemin communal de la Fouille sera examinée par le prochain conseil municipal.
- De nouveaux panneaux d'affichage seront installés à la salle des fêtes et dans le Bourg.
- Dans le cadre de l'opération « ma commune au naturel », le fleurissement de la place et des abords de l'église va se poursuivre

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 20 heures 30.

Affiché à la porte de la Mairie, le 3 mars 2020.

Le Maire,



Paul POUGET-CHABROLLE.

PERMANENCES AU BUREAU DE VOTE

15 mars 2020

8H à 11H30 : Mme BERNARD - M.COMONT – M. GEOFFRE

11H30 à 15H : Mme MOINARD - Mme ROMEUF - M. FOULHOUX

15H à 18H : Mme BRUN -- Mme NUNES - M. SEPTIER

22 mars 2020

8H à 11H30 : Mme ROMEUF - M.COMONT – M. GEOFFRE

11H30 à 15H : Mme MOINARD - Mme NUNES - M. FOULHOUX

15H à 18H : Mme BERNARD - Mme BRUN – M. SEPTIER